



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
Conseil municipal du 25 juin 2026

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 22	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 28	

Date de la convocation : 19 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures et cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick OFFROY

Étaient présents : M. et MMES GARCIA ROBIN Jean-Paul, JUNK Aurélien, SPRUTTA-BOURGES Nathalie, SEVESTE Arnaud, LALLEMANT Sylvie, OFFROY Patrick, LAMARE Viviane, DIGUET Thierry, DEVAUCHELLE Marie-Paule, BOURDEILLE Christian, LOUBIERE Yves, BENOIT Dominique, HAMDJ Nadia, BENARD Sandie, LARADJI Chrystelle, OLIVEIRA Romain, MOURRIERE Mallaury, DONADIO Véronique, SOUSA José, GEENEN Allison, LUCAS Nicolas, BOIVIN Jean-Claude, HASCOET Alexandre

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : ROUSSEL Mylène à JUNK Aurélien, TRANGOSI Renaud à BOURDEILLE Christian, HANQUART-TAUVERON Charlotte à DIGUET Thierry, BILLARD Emmanuelle à DONADIO Véronique, BOURSIEZ Frédéric à OLIVEIRA Romain

Était absent sans pouvoir : POUSSIER Adrien



**DELIBERATION N° 02026\_079 : BONS « AQUA'VIVE » OFFERTS AUX JEUNES GRETZOIS DE 4 A 18 ANS POUR L'ACCES AU CENTRE AQUATIQUE « L'EAU VIVE »**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry DIGUET, adjoint au Maire en charge des sports, relatif à la mise en place du dispositif des bons « Aqua'vive » ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Considérant qu'à l'occasion de l'ouverture du Centre aquatique « l'eau vive » porté par la Communauté de Communes « Les portes briardes, entre villes et forêts », la ville de Gretz-Armainvilliers souhaite permettre à tous les jeunes gretzois âgés de 4 à 18 ans, d'accéder à cet équipement et de le découvrir ;

Considérant que la commune souhaite encourager les familles à s'y rendre régulièrement pour favoriser l'apprentissage de la natation, constituant un enjeu fort de santé publique et d'éducation, ou tout simplement un accès facilité aux loisirs durant la période estivale à venir ;

Vu le projet de création d'un dispositif nommé « Aqua'vive » ;

Considérant que la ville souhaite acheter pour tous les enfants de 4 à 18 ans, une carte d'abonnement « Aqua'vive » de 12 entrées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Décide de la mise en œuvre d'un dispositif nommé « Aqua'vive » à destination des jeunes gretzois de 4 à 18 ans ;

Dit que ces cartes d'abonnement peuvent être retirées jusqu'au 31 décembre 2026 auprès du centre aquatique « L'EAU VIVE », sur présentation du bon « Aqua'vive » ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026  
Reçu en préfecture le 29/06/2026  
Publié le 30 JUIN 2026  
ID : 077-217702158-20260625-02026\_079-DE

Dit que la ville de Gretz-Armainvilliers financera des cartes de 12 entrées pour chaque dans le contrat de délégation de service public conclu entre la Communauté de Communes « villes et forêts » et le délégataire EQUALIA, et ce pour chaque jeune gretzois entrant dans le dispositif « Aqua'vive ».

**Fait et délibéré en séance, le 25 juin 2026**

**Le secrétaire de séance**

OFFROY Patrick



**Le Maire**

GARCIA ROBIN Jean-Paul

